

## Corréziennes, corréziens, arrêtez de couper vos arbres, nous sommes manipulés!

Les différentes associations et collectifs qui militent contre la désastreuse campagne « d'égagage » du Conseil Départemental ont analysé attentivement les termes du nouveau revirement annoncé le 5 avril par M. Coste. Elles ont bien noté que le seul changement est le renoncement provisoire à la procédure d'exécution d'office des travaux. Elles saluent ce sage repli stratégique, en dépit des certitudes initiales sur l'avancée inéluctable de l'opération. Il est maintenant avéré que toutes les références juridiques invoquées depuis le début ne sont pas valables, ou sont tronquées et employées à tort. Tout est **illégal**. Le saccage sans précédent auquel nous assistons, et auquel beaucoup d'entre nous ont été contraints de participer, trouve sa source dans la procédure d'égagage obligatoire qui n'existe que dans la tête de M. Coste. Il nous a manipulés ! Et la manipulation continue en direction des maires cette fois-ci : ils viennent de recevoir un nouveau courrier donnant soi-disant des preuves de la "légitimité et de la légalité" de l'action du Département. Une analyse poussée de cette note par des juristes experts en droit de l'Environnement montre encore une fois l'amateurisme et la mauvaise foi juridique du président. Pas moins de cinq erreurs grossières et fatales mettent à bas tout l'argumentaire.

Alors que les tronçonnages se poursuivent à un rythme soutenu en ce milieu de mois d'avril (ce qui est d'ailleurs interdit pour cause de nidification, article L 411-1 du Code de l'environnement), les 28000 propriétaires ont-ils été informés par lettre de ce troisième revirement, comme ce fut le cas lorsqu'il s'agissait de les menacer de mise en demeure ?

Cette nouvelle méthode ne change rien sur le fond. L'objectif reste, à terme, d'éliminer toute branche au-dessus des routes. Cet égagage systématique généralisé est illégal, car disproportionné et non motivé. Rappelons qu'un maire, au nom du Code Général des Collectivités Territoriales (et donc aussi le Président du département) ne peut imposer un égagage que si un arbre constitue une gêne manifeste à la « commodité de passage » et/ou un risque avéré pour la « sureté ».

Nous notons une évolution dans les différentes raisons invoquées, avec un abandon complet de toute référence au déploiement de la fibre. Les seuls enjeux invoqués désormais sont ceux de la sécurité et de l'entretien des routes. Les effets bénéfiques supposés de l'égagage sur ces deux points ne sont toujours pas documentés ni quantifiés, et sont même contraires à ce que l'on sait sur la dégradation des routes par le soleil, ou sur la captation d'une partie de la pluie par les arbres. Ces arguments fallacieux jettent le discrédit sur l'argumentaire de M. Coste et suscitent la suspicion sur les raisons d'un tel acharnement. Le dernier communiqué explique clairement qu'il s'agit au premier chef de se défausser sur les citoyens des frais d'entretien courants du Département.

Le Conseil Départemental dit vouloir faire évoluer la méthode en passant d'un programme contraint à un « contrat de confiance et d'engagement » avec les propriétaires. La manipulation continue sous une nouvelle forme : celle du partenariat. M. Coste promet de faire la « preuve par l'exemple » en faisant réaliser l'égagage du domaine public départemental selon un cahier des charges qualitatif. De belles preuves d'exemplarité existent déjà, avec des alignements d'arbres centenaires abattus, ou l'égagage « en drapeau » des hêtres d'alignement de la RD 940, réalisé il y a peu par les équipes du CD elles-mêmes. Outre le préjudice esthétique, ces arbres définitivement mutilés sont condamnés à moyen terme par ce procédé contraire à tous les principes d'arboriculture.

**M. Coste refusant totalement l'idée du moratoire, c'est à nous, citoyens, d'abandonner totalement ce projet** en rangeant les tronçonneuses et les carnets de chèque, en n'adhérant pas au « contrat de confiance », et encore moins à la démarche groupée qui consiste à faire un chèque en blanc à l'ASAFAC, dont on ne sait absolument rien.

Les associations et collectifs vont passer à l'offensive avec des actions en justice concernant les arbres protégés pour des raisons écologiques, esthétiques ou patrimoniales, et une demande au département de s'engager dans une campagne de replantation massive au bord des routes, afin que la Corrèze reverdisse et panse ses plaies.

[Les Collectifs et associations](#) AGIRR, CRRAC, DEARLIM, SFA, ARBRES, ASPPAR, Corrèze Environnement, SPPEF, ADAF, Limousin Nature Environnement, Maisons Paysannes de France, CITOYLIENS, AAPLX

*NB : les lettres complètes envoyées par M. Coste les 5 et 23 avril aux associations et aux Maires peuvent être consultées sur : <https://dearlim.jimdo.com/> et <http://alerte-elagage-correze.fr>*